

Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **ReferenceList**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **42 (1971)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sept dessinateurs, une secrétaire et un contrôleur. Quant au personnel commercial et administratif, il compte environ vingt personnes. A la tête de l'entreprise, M. Hervé Boillat, directeur, et M. Marc Comment, sous-directeur et chef du service technique, assistés de trois fondés de pouvoir. Il faut mentionner encore que l'entreprise forme seize apprentis mécaniciens dans un atelier spécial et sous la responsabilité d'un contremaître et d'un moniteur, un apprenti dessinateur et deux apprentis de commerce.

L'entreprise a constitué, sous la forme juridique d'une fondation, une caisse de retraite obligatoire (dès 20 ans et après une année d'activité dans l'entreprise) ; à cette caisse cotisent le personnel et l'entreprise. Un fonds de prévoyance est alimenté par l'entreprise.

Ajoutons que le personnel ouvrier est rémunéré à l'heure et participe à la production par un système de primes. Enfin, Thécla S.A. dispose à Saint-Ursanne de cinquante logements à loyer modéré et l'installation d'un restaurant pour le personnel est actuellement à l'étude.

Thécla S.A. n'est pas seulement un modèle d'organisation et de succès technique, mais également un exemple de l'industrialisation d'une région décentralisée et une possibilité d'occupation d'une population laborieuse.

R. S.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Assemblée générale 1971

Nous informons nos membres que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le 8 mai, à Courtelary.

Mémento des autorités 1971

« Le Mémento » 1971 édité par l'ADIJ vient de sortir de presse. Il contient la liste des autorités fédérales, cantonales et de district (représentants jurassiens).

Publication d'un prix raisonnable, dans un format pratique. S'obtient au secrétariat de l'ADIJ, 2732 Reconvilier. (Prix 30 centimes.)

BIBLIOGRAPHIE

L'aménagement dans le canton : un nouvel atlas consacré à l'économie

L'an passé, l'Office d'aménagement du canton de Berne publiait le premier volume du plan d'aménagement, exposant la structure et le développement de la population des communes et des régions du canton. Un second volume vient de sortir de presse. Il présente sur vingt-trois cartes en couleur la structure et l'évolution de l'économie canton-

nale d'après les informations du recensement des entreprises de 1955 et 1965 et (pour le problème très actuel de la mécanisation dans l'agriculture) selon les données du recensement agricole de 1969. Voici une brève analyse de cet atlas, intitulé « Economie I » :

L'atlas « Economie I » se compose d'une vue d'ensemble du découpage du canton de Berne en régions, d'une première partie consacrée à l'agriculture et d'une deuxième partie traitant les secteurs secondaire et tertiaire.

L'essai de découpage du canton de Berne en régions est considéré aujourd'hui comme une hypothèse de travail qui n'a pas encore trouvé sa forme définitive.

L'aménagement régional englobe 76,2 % de toute la population du canton (757 288 habitants), ce qui signifie que les régions ayant une population très dense y sont comprises.

Agriculture

La première partie consacrée à l'agriculture présente non seulement la répartition des cultures dans les régions bernoises, le remaniement parcellaire, l'évolution de la main-d'œuvre et des entreprises, mais aussi le degré de mécanisation.

La répartition des cultures d'une région dépend en premier lieu des conditions naturelles de cette région. Souvent on constate qu'il y a plusieurs intéressés pour le même terrain, surtout lorsque ce terrain est placé à proximité d'une grande agglomération et qu'il est d'un attrait favorable pour l'industrie et la construction de logements.

Il faut ajouter une importance particulière aux surfaces réservées aux cultures spéciales. Avec 1130 ha., qui représentent un pourcentage de 19,3 % par rapport à l'ensemble de la surface des légumes de toute la Suisse, le canton de Berne vient en tête de tous les cantons. L'évolution de la structure survenue dans la répartition de l'agriculture se manifeste en particulier par une forte diminution du nombre des exploitations agricoles (surtout des petites exploitations) et du nombre des personnes employées.

Extension de la surface des exploitations

On peut constater une nette tendance à l'extension de la surface des exploitations, bien que la situation diffère d'une région à l'autre. Le Jura ne compte que 29 % des exploitations agricoles présentant un nombre inférieur à 5 ha. de surface, tandis que dans le Mittelland et dans l'Oberland le pourcentage s'élève à 37 et 50. Le cas inverse se présente lorsque l'on étudie les exploitations de plus de 10 ha. de surface : au Jura 51 %, au Mittelland 37 % et dans l'Oberland 17 % des exploitations rentrent dans cette catégorie.

En ce qui concerne la mécanisation de l'agriculture, on peut constater que dans les régions où la répartition des cultures et la grandeur des exploitations sont très analogues, le degré de mécanisation varie sensiblement.

Mais non seulement le degré de mécanisation varie d'une région à l'autre mais aussi les frais pour une machine, qui peuvent s'élever de 2000 fr. à 14 000 fr. pour une exploitation de 6 ha.

Secteurs secondaire et tertiaire

La deuxième partie de cet atlas, consacrée aux secteurs secondaire et tertiaire, présente les différents groupes économiques en tenant compte du nombre et de la grandeur moyenne des entreprises dans les régions, ainsi que du nombre des personnes employées, de leur sexe, de leur origine et de leur situation dans l'entreprise.

En étudiant les différentes cartes, on peut conclure qu'en comparaison de l'ensemble de la Suisse, le canton de Berne occupe, au total et par groupes économiques, un pourcentage d'étrangers inférieur à la moyenne suisse.

Lorsque l'on compare les structures du canton de Berne avec celles de la Suisse, la moitié des branches économiques du secteur secondaire révèlent une position relative supérieure à la moyenne suisse. On est frappé par la très grande différence qui s'inscrit à l'actif de l'horlogerie et de la bijouterie, suivies de l'industrie alimentaire. En revanche, les positions relatives de l'industrie textile, vestimentaire et chimique sont nettement inférieures à la moyenne suisse.

La structure du secteur tertiaire est très hétérogène. Le groupe économique appelé « Hôtellerie » occupe une place très importante. Bien que le canton de Berne soit qualifié de canton touristique, la position relative de l'hôtellerie dans le secteur tertiaire ne dépasse, avec 17,7 %, que de très peu la moyenne suisse correspondante.

(Cet atlas peut être obtenu à l'Office d'aménagement du canton de Berne, Gerechtigkeitsgasse 36, 3011 Berne, tél. (031) 64 40 53.)

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Moins de projets de constructions industrielles. — Depuis l'été dernier, une nette tendance à la baisse s'est manifestée pour les plans concernant des constructions nouvelles et des agrandissements dans le secteur industriel soumis à l'approbation des inspecteurs fédéraux du travail. Après s'être chiffrée au troisième trimestre 1970 à 1,1 % pour le nombre de projets et à 5,8 % pour le volume de construction prévu, la diminution par rapport à la même période de l'année précédente s'est accentuée au cours du quatrième trimestre 1970 ; elle a atteint 14,2 % pour le nombre de projets et 19 % pour le volume de construction. C'est dans l'industrie des machines et des métaux que cette régression est la plus sensible.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83
1er vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 44 12 06 ou 44 11 04
2e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 66 23 72 ou 66 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51
Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86
Bulletin : 25 - 102 13
Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50